



La Pêche

MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC de l'adoption du projet de Règlement 111-001-2023 modifiant le Règlement relatif aux dérogations mineures 111-2021 dans le but d'inscrire et de rappeler les principes directeurs de l'analyse d'une demande de dérogation mineure.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, le Conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le projet de Règlement numéro 111-001-2023 modifiant le Règlement relatif aux dérogations mineures 111-2021 dans le but d'inscrire et de rappeler les principes directeurs de l'analyse d'une demande de dérogation mineure.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT :

La modification apportée par ce règlement a pour effet d'inscrire et de rappeler les principes directeurs de l'analyse d'une demande de dérogation mineure, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, chapitre A-19.1)*.

Le Conseil de la Municipalité de La Pêche tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le Projet, le 29 novembre 2023, à compter de 18 h 30, à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche située au 20, chemin Raphaël à La Pêche. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de Règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1, route Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.

Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité de La Pêche au : <https://www.villelapeche.qc.ca/municipalite/vie-democratique/avis-publics/>

DONNÉ à La Pêche, ce 20^e jour du mois de novembre 2023.

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil, en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 20 novembre 2023.

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier